

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 21 JUIN 2018 à 18h30

Date de convocation : 14 juin 2018

Délibération
N°C2018_129

Membres en exercice :	79
Votants :	78
Suffrages exprimés :	74
Pour :	74
Contre :	0
Abstention :	4

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : Yamina ABED, Sylvie ALAUX, Jacques BASCOU, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIU, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Marie IMBERNON, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Anne-Sophie LEDOYEN, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Dominique MARTIN-LAVAL, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Danielle ORTUNO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Marie-Christine THERON-CHE, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Jacques BASCOU (à partir de la délibération N°C2018_105 jusqu'à la délibération N°C2018_114), Xavier BELART (jusqu'à la délibération N°C2018_101), Jacques BLAYA (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Cyrielle BOUISSET (jusqu'à la délibération N°C2018_103), Martine CADENA (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_96), Tristan LAMY (à partir de la délibération N°C2018_105 jusqu'à la délibération N°C2018_114), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_103), Didier MOULY (jusqu'à la délibération N°C2018_104), Eric PARRA (à partir de la délibération N°C2018_167), Yves PENET (à partir de la délibération N°C2018_167), Magali VERGNES (délibération N°C2018_130)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE, Catherine BOSSIS, Alain BOUTON, Didier CODORNIU, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Jean-Michel MONIER, Jacques PAIRO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Hélène SANDRAGNE, Céline SORIANO, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Sylvie ALAUX (à partir de la délibération N°C2018_115), Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_104), Tristan LAMY (jusqu'à la délibération N°C2018_104 et à partir de la délibération N°C2018_115), Jean-Marie ORRIT (à partir de la délibération N°C2018_127), Eric PARRA (jusqu'à la délibération N°C2018_166)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES – Budget Régie des Pompes Funèbres : décision modificative n°1

N°C2018_129

Dans le cadre de l'adaptation du budget 2018, afin d'ajuster les prévisions à la réalité comptable, une décision modificative est nécessaire.

Elle est motivée par l'augmentation de l'activité de la Régie des Pompes Funèbres constatée depuis le début de l'année et la nécessité d'augmenter, d'ores et déjà, les crédits de la section de fonctionnement.

Considérant que la présente décision modificative telle que décrite ci-après s'équilibre en dépenses et en recettes,

Proposition DMN°1 Budget Régie des Pompes Funèbres					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
011/607	achat de marchandises	140 000,00 €	70/707	vente de marchandises	365 000,00 €
011/611	sous-traitance	220 000,00 €			
011/6066	carburant	5 000,00 €			
TOTAL		365 000,00 €	TOTAL		365 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
TOTAL		- €	TOTAL		- €

Par 74 voix pour et 4 abstentions, le Conseil décide :

- D'adopter cette décision modificative n°1 du Budget Régie des Pompes Funèbres,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 2/7/2018
et de sa publication
le : 2/7/2018

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

